



PLANTES INVASIVES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

La berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum)

Originaire des montagnes du Caucase, cette plante introduite à des fins ornementales commence à se répandre dans notre région dans les friches, les terrains vagues, sur les talus et les bernes des voies de communication et même dans les jardins des particuliers où elle est parfois introduite de manière délibérée.

Outre les risques qu'elle présente pour la flore locale, elle présente des dangers importants pour la santé humaine en provoquant de graves brûlures lors de contacts avec la peau et les yeux, particulièrement par temps chaud et ensoleillé..

La berce du Caucase (Heracleum mantegazzianum Somm. et Lev.)



COMMENT LA RECONNAITRE

La Berce du Caucase est impressionnante par sa taille ; elle peut atteindre 3,5 m de haut. C'est une plante vivace, à grosses tiges creuses (jusqu'à 10 cm de diamètre), couvertes de points rouges. Les grandes feuilles (jusqu'à 1 m et plus pour le limbe) sont profondément découpées. Les fleurs blanches sont groupées en une grande inflorescence en ombelle pouvant atteindre 50 cm de diamètre. Elles peuvent produire jusqu'à 10.000 graines voire plus. Elle fleurit après quelques années de croissance végétative de la fin juin et au mois d'août, et meurt ensuite.

Sa racine est pivotante et peut atteindre 60 cm de longueur et plus de 10 cm de diamètre.



MODES DE PROPAGATION

Elle se propage essentiellement par les graines. Celles-ci gardent leur pouvoir germinatif durant 7 ans.

Les graines sont dispersées soit par le vent (jusqu'à 100 m), mais aussi sur de bien plus longues distances en s'accrochant aux animaux et aux véhicules, ou via les cours d'eau.

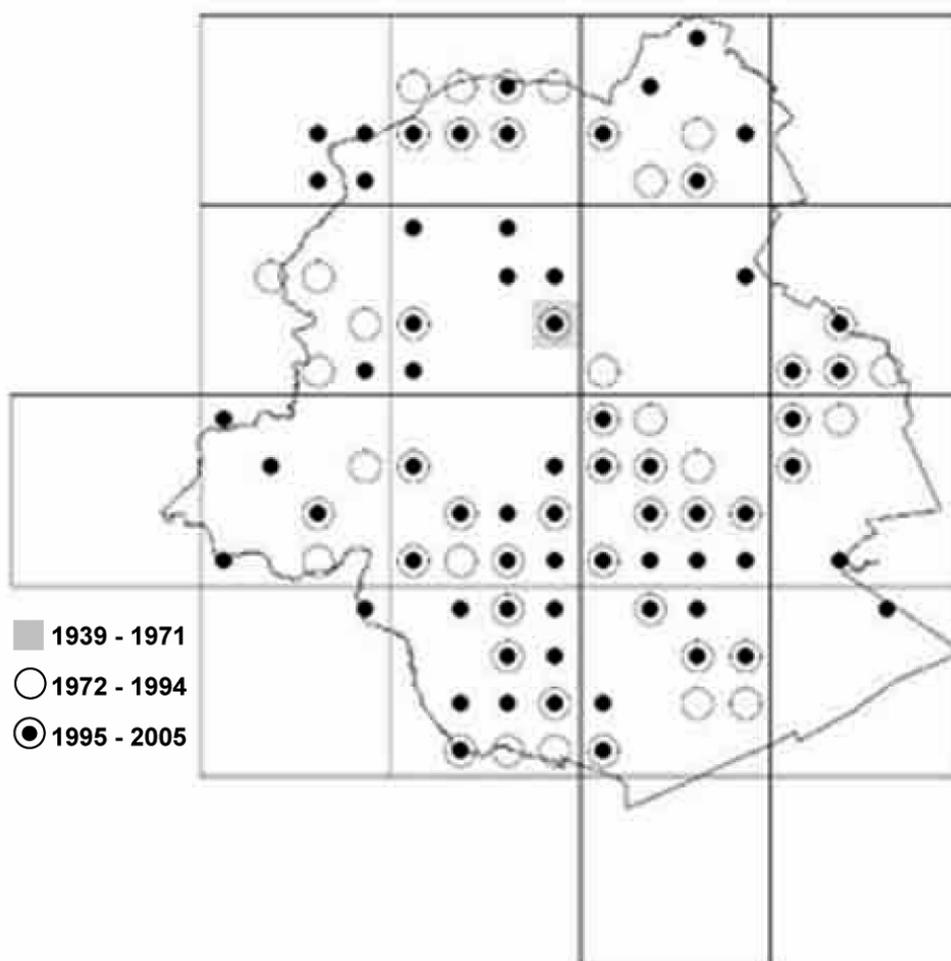
La berce du Caucase est également propagée lors de chantiers et plus particulièrement lors du déplacement de terres contaminées par les graines ou les racines.

REPARTITION EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

L'espèce restait pour l'instant relativement confinée à quelques sites et ses populations sont relativement peu étendues. On en trouve notamment à Ixelles et Etterbeek (talus du chemin de fer Bruxelles-Namur), Ganshoren (vallée du Molenbeek), Jette (Heymbosch), Watermael-Boitsfort (Vallon des Enfants Noyés), Haren (terrains dépôt STIB), Evere.... Mais elle a tendance à se propager de plus en plus, essentiellement le long des voies de communication (Ring R0, E 40, Ligne 161, etc...). On assiste depuis 1 ou 2 ans, comme dans le reste du pays, à une rapide extension de l'espèce.

La situation peut encore être maîtrisée assez facilement dans notre Région, contrairement au reste de la Belgique où elle a déjà colonisé par endroits d'importantes surfaces, ce qui entraîne des difficultés considérables (taille des populations, forte dispersion).

Dans certains pays étrangers comme la Tchéquie, la situation est devenue pratiquement irréversible.



DANS QUELS MILIEUX Pousse-t-elle ?

On la retrouve dans tous les milieux ouverts et ensoleillés : prairies, friches, talus et bords de cours d'eau. Elle affectionne particulièrement les accotements, bermes centrales, bords de routes et talus de voies ferrées, ainsi que les terrains vagues.

LES RISQUES

Pour les humains :

Cette plante contient des furanocumarines photo-toxiques. Tout contact de la plante avec la peau ou les yeux associé à une exposition au soleil peut provoquer des brûlures désagréables et douloureuses avec des effets secondaires éventuels (fièvres, troubles circulatoires). Les marques de ces brûlures peuvent rester visibles des années et restent sensibles aux rayonnements ultra-violet. Les premiers symptômes peuvent apparaître environ 15 minutes après le contact. Les cas les plus graves peuvent nécessiter une hospitalisation. La chaleur et l'humidité aggravent les symptômes.

Les jardiniers amateurs ou professionnels et les gestionnaires de zones vertes sont particulièrement exposés, de même que les enfants, surtout lorsque la plante pousse près de zones de jeux, de terrains vagues, etc.

Pour la biodiversité :

La plante peut former des populations très denses qui peuvent rapidement faire régresser ou disparaître les autres espèces. Ses modes de propagation et la taille de sa racine lui permettent la colonisation de nouveaux sites, une croissance et une régénération très rapides.

PREVENTION

- Répertorier les lieux où la plante est présente.
- Ne pas transporter des terres pouvant être contaminées (graines ou racines) par la berce du Caucase.
- Ne pas planter la berce du Caucase dans les jardins pour des raisons décoratives ou à des fins apicoles.

MOYENS DE LUTTE

L'évolution rapide de la situation nécessite des interventions énergiques, efficaces et durables.

Le minimum est de couper les inflorescences et/ou de faucher les plantes pour prévenir la dispersion des graines. Ces inflorescences doivent être évacuées et détruites (ne pas les composter, mais les brûler ou les évacuer comme déchet « ménager »). Ce genre d'action est toutefois peu efficace à long terme car il se limite à retarder la propagation de la plante. Il restera toujours des individus épargnés et, de plus, la plante peut réagir et refaire des inflorescences, ce qui représente un surcroît de travail. Il s'agit aussi d'un travail présentant des risques vu les projections de matériel végétal lors du débroussaillage et les risques de contact avec la plante. Des vêtements de protection adaptés doivent être portés, ce qui rend l'opération d'autant plus inconfortable et difficile.

Le travail devra être répété d'année en année sans qu'une réduction significative des surfaces puisse être observée...

Pour une destruction la plus complète des populations, 2 grands cas de figure se présentent :

1. La plante est présente en quelques exemplaires isolés et dispersés : jusqu'à quelques dizaines, la meilleure solution consiste à déterrer la totalité de la plante ou de couper la plante juste avant la floraison à une hauteur de 50 cm et ensuite de trancher la racine sous terre à une profondeur de 10 à 25 cm. Les plantes seront évacuées et détruites comme expliqué plus haut, après séchage éventuel sur place.



2. La population est plus importante : plus de 5 m², jusque 10 m² et plus. Dans ce cas, plusieurs solutions sont possibles :
 - Le pâturage de moutons est très efficace. Comme les animaux ont une préférence pour les plantes jeunes, il faut commencer tôt dans la saison, lorsque les plantes sont encore peu développées. La faisabilité d'une telle gestion doit être évaluée car il n'est pas évident d'installer des moutons en contexte urbain (gestion des animaux, surveillance, pose de clôtures) et un suivi des plantes doit être effectué pour éviter toute floraison (plantes éventuellement « oubliées » par les animaux).
 - L'utilisation d'herbicides systémiques (qui rentrent dans la plante et s'y répandent partout) est très efficace sur des plantes encore peu développées (lorsque les feuilles sont trop développées, toute la plante n'est pas atteinte et elle va se régénérer). Il convient de faucher les plantes vers début mai et de traiter les repousses qui doivent absolument avoir moins de 50 cm de hauteur, et ne pulvériser que les plantes visées.
 - Bien menée, l'opération peut détruire une grande partie des plantes, mais un suivi sera encore nécessaire pour éliminer les individus qui auraient résisté (éventuellement à la main si peu nombreux), et parce qu'un stock grainier peut être présent dans le sol et donner de nouvelles plantes.
 - Cette méthode présentant des effets négatifs sur l'environnement et la biodiversité est à éviter chaque fois que c'est possible.
 - Il convient de tenir compte de la législation régionale en matière d'utilisation de pesticides (ordonnance du 1^{er} avril 2004), ceux-ci étant interdits ou fortement restreints dans les lieux publics.

QUI OPERE ?

L'ordonnance nature en cours d'élaboration doit régler cette question. Mais il serait prévu que les personnes chargées des opérations sur le terrain soient responsables de son application après une campagne d'information ciblée et appropriée et une localisation des populations :

- Pour les terrains publics et d'organismes para-régionaux, SNCB: le gestionnaire des terrains.
- Pour les terrains privés : le propriétaire.

DELAIS

- Année 1 : information du public et des organismes publics (Bruxelles Environnement).
- Année 2 : localisation des populations (centralisation Bruxelles Environnement).
- Année 3 et 4 : campagne de destruction (gestionnaires et propriétaires).
- Année 5 : évaluation (Bruxelles Environnement) et suivi (gestionnaires et propriétaires).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Service Info-environnement de Bruxelles Environnement : Tél.: 02 / 775.75.75 – info@environnement.irisnet.be
- Pour trouver les coordonnées du fonctionnaire de l'environnement de votre commune, surfez sur <http://www.bruxelles.irisnet.be>
- Autres informations sur les espèces invasives : <http://ias.biodiversity.be>

